



Déclaration de la Délégation du Royaume du Maroc

**62^{ème} Session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de
l'espace extra-atmosphérique (COPUOS)**

Point 3 : Débat Général

Vienne, 20-31 Mars 2023

Madame la Présidente,

1. Ma délégation se réjouit de vous voir Mme Nomfuneko Majaja, présider la 62^{ème} session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). Ma délégation saisit cette occasion pour vous renouveler les assurances de son plein soutien et de sa coopération pour contribuer aux travaux de cette session.
2. Ma délégation tient à remercier Mr. Niklas Hedman, Directeur par Intérim du Bureau des affaires spatiales et Secrétaire de ce Sous-Comité, et le Secrétariat pour les préparatifs et la planification de la convocation de cette réunion.
3. La délégation marocaine s'associe à la déclaration du G77 et la Chine et celle du Groupe africain et souhaite faire les commentaires, ci-après, à titre national.

Madame la Présidente,

4. Le Maroc demeure très attaché aux principes du Traité de 1967 et à l'amélioration des mécanismes prévus dans les traités et Conventions des Nations Unies visant à garantir l'utilisation équitable et rationnelle de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que le principe de non-appropriation et de la non-Militarisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes.
5. A cet égard, le Maroc demeure convaincu que l'utilisation de l'Espace Extra-Atmosphérique à des fins pacifiques est de nature à assurer la viabilité des activités spatiales à court et à long terme.
6. Ma délégation constate avec satisfaction l'évolution très positive du nombre de ratifications des Traités régissant l'Espace Extra-atmosphérique, ce qui valorise le travail intense et fructueux réalisé par le COPUOS en particulier le Sous-Comité Juridique ainsi que les efforts du Bureau des Nations des Affaires Spatiales.

Madame la Présidente,

7. Le secteur spatial connaît, aujourd'hui, un développement rapide et diversifié qui, non seulement, élargit les champs et les domaines des utilisations de l'espace mais également fait intervenir de nouveaux acteurs commerciaux et soulèvent des questions politiques, juridiques et éthiques.
8. En effet, le New Space, tout en offrant de nouvelles perspectives et opportunités fait émerger des risques qui menacent la durabilité et la sécurité des activités spatiales. Cette nouvelle configuration des acteurs et des activités spatiales et le caractère limité des ressources spatiales devraient nous faire prendre conscience qu'une coopération plus étroite et une gestion plus concertée de toutes les questions relatives au domaine spatial qu'il soit, scientifique, technique ou Juridique est nécessaire afin de garantir que les principes du libre accès, de l'exploration et de l'exploitation puissent être garantis au bénéfice de tous les Etats quel que soit leur niveau de développement.
9. Le Maroc note avec satisfaction que le sous-comité Juridique a pu poursuivre ses travaux et produire des résultats très importants comme en témoigne la mise en place d'un Groupe de travail sur les ressources spatiales, ainsi que l'inscription d'autres points pertinents dans l'Ordre du Jour de notre sous-comité Juridique, à savoir ; le point sur les aspects juridiques de la gestion du Trafic, et celui, sur l'application du droit International aux activités des petits satellites.

Madame la Présidente,

10. Conscient de l'importance des technologies comme vecteur de la croissance économique, le Maroc s'est engagé, depuis plusieurs années dans la voie de la maîtrise des technologies spatiales et de leur intégration dans tous les secteurs économiques.
11. En effet, les activités spatiales au Maroc ont connu une évolution historique après le lancement, de deux satellites : Mohammed VI A et B respectivement en 2017 et 2018. Ce grand pas dans l'utilisation des

techniques spatiales au Maroc indique très clairement que notre pays a fait des outils des technologies spatiales un véritable atout et un levier stratégique dans le cadre de son développement socio-économique.

12. Ainsi, le Maroc s'est engagé à mettre en place une plateforme juridique nationale pour contrôler éventuellement les activités spatiales sur son territoire, cette plateforme est en cours de finalisation.
13. Conformément à ses engagements internationaux, le Maroc a procédé à l'immatriculation de ses deux objets spatiaux et a désigné un point focal pour assurer la mission de collecte des informations et d'assistance technique aux activités nationales sur les questions relatives à l'enregistrement des objets lancés dans l'Espace.
14. Etant conscient de l'utilisation de l'Espace Extra-Atmosphérique à des fins pacifiques, le Maroc vient de désigner un Expert pour faire partie du Groupe d'Expert Gouvernementaux, constitué par le Secrétaire Général des Nations Unies pour la période de 2023-2024, relatif à l'examen des éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant pour la prévention d'une course à l'armement dans l'Espace Extra-Atmosphérique.

Madame la Présidente,

15. La coopération internationale constitue également un pilier fondamental dans la stratégie nationale de développement des activités spatiales. Nous voulons, à cet égard, souligner l'implication de notre pays dans l'ensemble des activités initiées à l'échelle africaine, dont notamment le soutien pour la connaissance et la compréhension du droit de l'Espace et de la politique spatiale au Centre Régional Africain des Sciences et technologies spatiales en langue Française CRAFT-LF, basé à Rabat.
16. Le Maroc, par le biais du Centre Royal de Télédétection Spatiale, a pris part à de nombreux ateliers internationaux et régionaux dont le '*Technical advisory Mission*' pour la région de l'Afrique, organisé par le Bureau des Nations des Affaires Spatiales, à Vienne du 06 au 08

Décembre 2022, ainsi que celui sur ‘‘les Perspectives Africaines pour faire progresser la sécurité de l’Espace à travers les normes, règles et principes de comportements responsables’’, organisé par UNIDIR et la Secure World Foundation, les 15 et 16 Mars 2023 à Nairobi.

17. Le Maroc demeure convaincu que la multiplication et l’organisation de ce type d’événement au profit de l’ensemble des pays, en particulier africains, est essentielle à faciliter l’adhésion des Etats aux cinq Traités régissant l’espace extra-atmosphérique, ainsi que l’établissement d’un droit spatial National.

Madame la Présidente,

18. Pour conclure, la délégation marocaine est pleinement déterminée à apporter tout son soutien afin de contribuer à la réussite de cette session, guidée par l’esprit de consensus qui a toujours marqué nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.